Augmentation de capital

Par daniel		

Bonjour,

Nous sommes 4 associés d'une startup SAS (32.5%, 32.5%, 17.5%,17.5%). nous avons créé 1 millions de part et distribué 100 000. Les deux associés majoritaires (32.5 x2, 65%) souhaitent augmenter le capital et distribuer les parts à de nouveaux actionnaires (membre de leur famille).

Ils souhaitent distribuer 50 000 parts supplémentaire, ce qui nous amènerais à cette répartition (21.67% *2, 11.67% *2, 16.67% x2).

je souhaiterais savoir s'ils ont le droit de procéder a une augmentation de capital avec 65% des parts sans l accord des deux associés minoritaires.

Peuvent-ils distribuer ces parts aux membres de leur famille?